

# SANCTIONS DE L'UE EN LIEN AVEC LA SITUATION EN UKRAINE

## Synthèse au 28 février 2022

*Avertissement :*

*La présente note a pour but de présenter de façon synthétique les nouvelles mesures restrictives adoptées par l'Union européenne en réaction au conflit russo-ukrainien en vigueur au 28 février 2022.*

*Ces mesures sont susceptibles d'évoluer à tout moment et nous diffuserons toute mise à jour utile.*

*En outre, ces mesures sont complexes. Chaque situation doit donc être examinée individuellement de façon précise pour tenir compte de l'ensemble des paramètres permettant de déterminer l'impact des mesures restrictives.*

*La présente note ne traite pas des mesures édictées parallèlement contre la Biélorussie en raison de son soutien apporté à la Russie, ni des mesures édictées par les Etats-Unis d'Amérique.*

L'Union européenne a progressivement imposé depuis 2014 des mesures restrictives individuelles ou ciblant les échanges avec la Russie dans des secteurs économiques spécifiques, en réaction à l'annexion illégale de la Crimée.

A la suite de la décision russe de reconnaître comme des entités indépendantes les zones des oblasts de Donetsk et de Louhansk et d'attaquer unilatéralement l'Ukraine, l'Union européenne a édicté de nouvelles mesures restrictives les 23<sup>1</sup>, 25<sup>2</sup> et 28<sup>3</sup> février 2022, pour renforcer l'arsenal de sanctions contre la Russie.

De façon globale, les mesures édictées sont de quatre types :

- Mesures individuelles restrictives;
- Prohibition de fourniture de certains biens ou services utiles à certains secteurs de l'économie Russe;
- Restriction voire interdiction de certaines opérations
- Restrictions d'accès à l'espace aérien européen.

Pour mémoire, les mesures restrictives édictées par l'Union européenne s'appliquent à tout ressortissant de l'Union européenne où qu'il se trouve dans le monde, à toute personne morale immatriculée dans l'Union européenne, à toute personne physique ou morale présente dans l'Union européenne et à bord de tout aéronef ou navire immatriculé dans l'Union européenne.

## 1. Mesures individuelles restrictives

L'Union européenne a élargi la liste des personnes physiques et entités soumises à un gel d'avoirs et à des interdictions de voyager, afin d'inclure l'ensemble des personnes ayant facilité l'agression militaire russe en Ukraine et/ou ayant une influence dans des secteurs économiques fournissant des ressources au gouvernement russe.

Les gels d'avoirs, de fonds et de ressources économiques visent une liste de personnes qui appartiennent aux catégories suivantes :

---

<sup>1</sup> Règlement (UE) 2022/260 ; Règlement (UE) 2022/261 ; Règlement (UE) 2022/262 ; Règlement (UE) 2022/263.

<sup>2</sup> Règlement (UE) 2022/328 ; Règlement (UE) 2022/330 ; Règlement d'exécution (UE) 2022/332 ; Décision PESC n°2022/327 à 2022/331.

<sup>3</sup> Règlement (UE) 2022/334 ; Règlement (UE) 2022/336.

- Personnes physiques qui compromettent l'intégrité, la souveraineté ou la stabilité en Ukraine ou font obstacle à l'action d'organisations internationales en Ukraine;
- Personnes morales qui soutiennent matériellement ou financièrement des actions qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté ou l'indépendance de l'Ukraine;
- Personnes morales en Crimée ou à Sébastopol dont la propriété a été transférée illégalement en violation du droit ukrainien, ou personnes morales qui ont bénéficié d'un tel transfert;
- Personnes physiques ou morales qui apportent leur soutien matériel ou financier aux décideurs russes responsables de la destabilisation de l'Ukraine ou de l'annexion de la Crimée, ou qui tirent avantage de ces décideurs;
- Personnes qui réalisent des transactions avec des groupes séparatistes du Donbass en Ukraine
- Personnes qui apportent un soutien matériel ou financier au gouvernement de la Fédération de Russie ou qui tirent avantage de ce gouvernement;
- Femmes et hommes d'affaires influents ayant une activité dans des secteurs économiques qui fournissent une source substantielle de revenus au gouvernement de la Fédération de Russie.

Au 28 février 2022, la liste des personnes concernées par les mesures individuelles restrictives comporte 679 personnes physiques et 53 personnes morales. La liste inclut les membres du gouvernement russe (dont le Président et le Ministre des affaires étrangères), les membres de leur famille, des oligarques et des personnes actives dans les principaux secteurs de l'économie russe.

#### **Attention :**

- Les mesures de gel concernent les avoirs, fonds et ressources détenus directement ou indirectement par les personnes ci-dessus;
- Sont également visés les avoirs des personnes physiques et morales, entités et organismes qui sont associés aux personnes ci-dessus;
- Sont interdites la mise à disposition directe ou indirecte d'avoirs, de fonds et ressources économiques au bénéfice d'une personne sanctionnée ou d'une personne associée à une personne sanctionnée.

## **2. Prohibitions sectorielles**

Les prohibitions dites sectorielles visent à empêcher la fourniture (vente, exportation, transfert) de certains biens ou services en Russie ou pour une utilisation en Russie, dans certains secteurs clés de l'économie russe ou de façon générale :

Des dérogations sont parfois prévues dans les textes applicables : certaines sont d'application automatique (par exemple, lorsque l'usage du bien est humanitaire), d'autres nécessitent d'obtenir une licence auprès des autorités compétentes (par exemple, lorsque l'opération se rapporte à un contrat conclu avant le 26 février 2022, ou lorsqu'elle est liée à la sécurité maritime) selon des critères qui peuvent varier en fonction de la contrepartie impliquée dans l'opération. Néanmoins, aucune dérogation n'est possible lorsque l'utilisateur final pourrait être militaire ni, pour les biens particulièrement sensibles, lorsqu'il s'agit de certaines entités listées en annexe du Règlement UE n° 2022/328.

### **2.1 Biens à double usage : tous secteurs**

- Interdiction de vendre, fournir, transférer, exporter depuis l'UE, ou par des ressortissants de l'UE, ou au moyen de navires ou aéronefs immatriculés dans l'UE, de biens à double usage en faveur de toute personne ou entité en Russie ou aux fins d'utilisation en Russie
- Interdiction de la fourniture, à toute personne ou entité en Russie ou aux fins d'utilisation en Russie, de services de courtage, d'une assistance technique ou d'autres services en lien avec des biens à double usage, ou avec leur fourniture, fabrication, entretien ou utilisation
- Interdiction de fournir un financement ou une aide financière pour les opérations ci-dessus.

### **2.2 Secteur de la défense et de la sécurité : tous types de biens et de technologies**

- Interdiction de la vente, fourniture, transfert, exportation de biens et technologies susceptibles de contribuer au renforcement militaire et technologique de la Russie ou au développement du secteur de la défense et de la sécurité à toute personne ou entité en Russie ou aux fins d'utilisation en Russie<sup>4</sup>
- Interdiction de la fourniture, à toute personne ou entité en Russie ou aux fins d'utilisation en Russie, de services de courtage, d'une assistance technique ou d'autres services en lien avec ces biens ou avec leur fourniture, fabrication, entretien ou utilisation.
- Interdiction de fournir un financement ou une aide financière pour les opérations ci-dessus.

### 2.3 Secteur du raffinage du pétrole : tous types de biens

- Interdiction de vendre, fournir, transférer, exporter des biens ou technologies propices à l'utilisation dans le raffinage du pétrole, figurant sur la liste annexée au Règlement UE n° 2022/328, à toute personne ou entité en Russie ou aux fins d'utilisation en Russie,
- Interdiction de fourniture, à toute personne ou entité en Russie ou aux fins d'utilisation en Russie, de services de courtage, d'une assistance technique ou d'autres services en lien avec ces biens ou avec leur fourniture, fabrication, entretien ou utilisation
- Interdiction de fournir un financement ou une aide financière pour les opérations ci-dessus.

### 2.4 Secteur de l'aviation et de l'industrie spatiale : tous types de biens

- Interdiction de vendre, fournir, transférer, exporter des biens ou technologies propices à l'utilisation dans le dans le secteur de l'aviation ou dans l'industrie spatiale<sup>5</sup> à toute personne ou entité en Russie ou aux fins d'utilisation en Russie
- Interdiction de fourniture de services d'assurance ou de réassurance en rapport avec ces biens à toute personne ou entité en Russie ou aux fins d'utilisation en Russie
- Interdiction de réaliser des opérations d'entretien ou de maintenance sur un aéronef ou un élément d'aéronef, en rapport avec les biens ci-dessus, en faveur de toute personne ou entité en Russie ou aux fins d'utilisation en Russie
- Interdiction de fourniture, à toute personne ou entité en Russie ou aux fins d'utilisation en Russie, de services de courtage, d'une assistance technique ou d'autres services en lien avec ces biens ou avec leur fourniture, fabrication, entretien ou utilisation
- Interdiction de fournir un financement ou une aide financière en lien avec ces opérations.

## 3. Sanctions financières

Les sanctions financières ont pour objectif de réduire l'accès de la Russie aux marchés de capitaux.

Les sanctions sont les suivantes :

- Interdiction de réaliser des opérations<sup>6</sup> sur des valeurs mobilières ou des instruments du marché monétaire émis par le gouvernement russe, par la Banque centrale russe, ou par des établissements de crédit ou autres établissements intervenant dans des secteurs clés (pétrole, aviation, ...) contrôlés par l'Etat russe, par des entités détenues par de tels établissements, ou par des entités qui agissent pour le compte ou sur instructions de ces dernières entités,

Sont visées notamment les banques suivantes : Alfa Bank, Bank Otkritie, Bank Rossiya et Promsvyazbank, VEB.

Le champ d'application de cette interdiction est complexe en ce qu'elle vise des opérations sur instruments financiers de différentes maturités en tenant compte de leur date d'émission.

Du fait de ces mesures, 70 % du système bancaire russe (en termes d'actifs), le gouvernement et les principales entreprises d'État seront dans l'impossibilité de se refinancer sur les marchés des capitaux de l'UE.

- Interdiction d'accepter des dépôts de ressortissants russes ou de personnes physiques résidant en Russie, ou de personnes morales établies en Russie si la valeur totale des dépôts excède 100 000 € par établissement de crédit,

<sup>4</sup> Une liste des biens et technologies concernés est annexée au Règlement UE n° 2022/328, de même que la liste des biens et technologies pour lesquels une dérogation est envisageable

<sup>5</sup> La liste figurant en annexe du Règlement n° 2022/328 vise de façon générale les biens relevant de la position 88 "Navigation aérienne et spatiale" de la nomenclature douanière

<sup>6</sup> Achat, vente, prestation de services d'investissement, aide à l'émission de valeurs mobilières

sauf les dépôts nécessaires à des échanges de biens et services transfrontière entre l'UE et la Russie non soumis à interdiction, et sauf quelques exceptions

Par ailleurs, les Etats membres de l'Union européenne ont pris la décision d'exclure les établissements bancaires russes du système SWIFT. Cette mesure n'est pas encore formalisée sur le plan juridique mais elle pourrait l'être dans les prochaines heures ce qui rendra quasi-impossible le traitement d'ordres de paiement internationaux impliquant des banques russes.

#### **4. Restrictions d'accès à l'espace européen**

Les aéronefs immatriculés en Russie ou appartenant à une personne physique ou morale russe ont interdiction d'entrer dans l'espace aérien de l'Union européenne.

#### **5. Sanctions applicables aux territoires ukrainiens reconnus indépendants par la Russie**

L'Union européenne a également édicté des sanctions spécifiques aux zones des oblasts de Donetsk et de Louhansk non contrôlées par le gouvernement ukrainien.

Parmi ces mesures figurent :

- Une interdiction d'importer dans l'Union européenne des marchandises originaires de ces territoires, et de fournir des services d'assurance, de réassurance, un financement ou une aide financière en rapport avec l'importation de ces marchandises

Toutefois, l'interdiction ne concerne pas les marchandises qui sont accompagnées d'un certificat d'origine délivré par les autorités ukrainiennes officielles.

- Des restrictions sur le commerce de certains biens spécifiquement listés, pouvant être utilisés dans le secteur des transports, des télécommunications, de l'énergie ou la prospection et l'exploration gazière, minière ou pétrolière. Figurent par exemple dans la liste le sel, les terres et pierres, différents métaux, les moteurs, de nombreux types de machines, les tracteurs, les appareils de mesure, ...
- Une interdiction des investissements immobiliers, des prises de participation, de la fourniture de prêts ou de financements à des entités situées dans ces territoires
- Une interdiction de fournir des services de construction, d'ingénierie, de courtage ou une assistance technique liés à des infrastructures dans ces territoires
- Une interdiction de fournir des services liés à des activités touristiques dans ces territoires;

Une période transitoire est généralement prévue pour les contrats conclus avant le 23 février 2022, de même que la possibilité d'obtenir une licence pour certaines opérations.

### **Conclusion et recommandations**

Les mesures sont susceptibles d'évoluer à tout moment et réaliser une veille quotidienne est indispensable. Dès à présent, nous recommandons de :

- Identifier toutes les activités qui ont un lien avec la Russie ou avec des contreparties russes
- Réaliser un screening complet des contreparties (en identifiant le cas échéant l'entité qui les détient directement ou indirectement) et autres personnes impliquées dans vos opérations (en prêtant attention également aux contreparties ukrainiennes qui pourraient être visées car considérées comme séparatistes)
- Identifier le lieu de provenance, de destination ou d'utilisation des biens ou services objet de l'opération pour vérifier s'il s'agit de la Russie ou des territoires de Donetsk ou Louhansk
- Vérifier quelles banques sont impliquées dans les circuits de financement des opérations commerciales ou de paiement
- Vérifier les circuits logistiques pour s'assurer de l'absence d'aéronef russe ou appartenant à une entité russe
- Vérifier la nature des biens ou services commercialisés vers la Russie, Donetsk ou Louhansk par rapport aux secteurs visés par les mesures
- Le cas échéant, obtenir des parties impliquées dans vos opérations les informations qui vous manquent pour vérifier la conformité de ces opérations aux nouvelles mesures

- Réviser les contrats pour s'assurer que sont stipulées des clauses sanctions adaptées
- Analyser l'incidence des nouvelles mesures restrictives sur vos couvertures d'assurance

Pour de plus amples informations, veuillez contacter l'auteur ou les auteurs de cette alerte



**PAULINE ARROYO**

Associée, Assurance  
Paris

**T:** +33 (0) 1 44 94 40 50 / 07 86 36 04 23

**E:** pauline.arroyo@hfw.com



**VINCENT BENEZECH**

Associé, Commodities  
Paris

**T:** +33 (0) 1 44 94 31 52

**E:** vincent.benezech@hfw.com



**LOUIS CORNUT-GENTILLE**

Collaborateur Senior, Assurance  
Paris

**T:** +33 (0) 1 44 94 31 39

**E:** louis.cornut-gentille@hfw.com

**hfw.com**

© 2022 Holman Fenwick Willan LLP. All rights reserved. Ref: 003829

Whilst every care has been taken to ensure the accuracy of this information at the time of publication, the information is intended as guidance only. It should not be considered as legal advice. Holman Fenwick Willan LLP is the Data Controller for any data that it holds about you. To correct your personal details or change your mailing preferences please email [hfwenquiries@hfw.com](mailto:hfwenquiries@hfw.com)

Americas | Europe | Middle East | Asia Pacific